

**WAARBORG EN SOCIAAL FONDS VOOR DE ONDERNEMINGEN VAN
TECHNISCHE LAND- EN TUINBOUWWERKEN
FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DES ENTREPRISES DE
TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES**

Gasthuisstraat 31 B2 / Rue de l'Hôpital 31 B2 – 1000 Brussel / Bruxelles - www.fonds132.be

<p>EMPLOI DES GROUPES A RISQUE – C.C.T. 12.11.2015 FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UNE PRIME A L'EMPLOI</p>

Le soussigné

Agissant au nom de

l'entreprise

N° O.N.S.S. : N° Banque :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Déclare sur l'honneur d'avoir engagé en tant que SALARIE à durée indéterminée,
Madame/Monsieur

Nom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Date d'entrée en service :

appartenant aux groupes à risques suivants tels que décrits dans la CCT du
12/11/2015 (cocher les mentions applicables) :

- demandeurs d'emploi, indépendamment de leur formation ;
- travailleurs occupés dans le secteur qui, dans le cadre de l'application de nouvelles technologies et nouveaux procédés de travail, doivent entamer une formation ou un recyclage :
 - les travailleurs âgés (à partir de 45 ans)
 - les travailleurs moins valides
 - tous les travailleurs à faible niveau de qualification (ne dépassant pas le niveau d'enseignement secondaire)

ET DEMANDE D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR L'INTERVENTION
FORFAITAIRE TRIMESTRIELLE A CHARGE DU FONDS SOCIAL ET DE
GARANTIE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES ET
HORTICOLES.

**WAARBORG EN SOCIAAL FONDS VOOR DE ONDERNEMINGEN VAN
TECHNISCHE LAND- EN TUINBOUWWERKEN
FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DES ENTREPRISES DE
TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES**

Gasthuisstraat 31 B2 / Rue de l'Hôpital 31 B2 – 1000 Brussel / Bruxelles - www.fonds132.be

Annexes :

- une photocopie du contrat de travail à durée indéterminée à temps plein
- une preuve que la personne concernée appartient aux groupes à risque (ou déclaration sur l'honneur – annexe 2)

Date :

Signature

Cachet de l'entreprise

.....

**WAARBORG EN SOCIAAL FONDS VOOR DE ONDERNEMINGEN VAN
TECHNISCHE LAND- EN TUINBOUWWERKEN
FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DES ENTREPRISES DE
TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES**

Gasthuisstraat 31 B2 / Rue de l'Hôpital 31 B2 – 1000 Brussel / Bruxelles - www.fonds132.be

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le soussigné (employeur)

N° O.N.S.S. :

déclare que le salarié

né le et domicilié

.....

appartient au groupe à risque suivant (cocher la mention applicable) :

- demandeurs d'emploi, indépendamment de leur formation ;
- travailleurs occupés dans le secteur qui, dans le cadre de l'application de nouvelles technologies et nouveaux procédés de travail, doivent entamer une formation ou un recyclage :
 - les travailleurs âgés (à partir de 45 ans)
 - les travailleurs moins valides
 - tous les travailleurs à faible niveau de qualification (ne dépassant pas le niveau d'enseignement secondaire)

Etabli à le

(signature et cachet de l'employeur)

Cachet de l'entreprise

.....